

CELEBRATIONS DOMINICALES NON EUCHARISTIQUES

Peut-on célébrer le dimanche sans eucharistie ?¹ ... Non ! La réponse est claire. Mais alors faut-il chercher du côté des « célébrations dominicales non-eucharistiques » ? Faut-il même écrire plusieurs pages sur le sujet ? La situation de l’Église en France – et aussi ailleurs ! – le rend nécessaire. Il ne sert à rien de se lamenter sur la diminution du nombre de prêtres, ni même de le rappeler : chacun peut le mesurer, en même temps, d’ailleurs, que la diminution du nombre de fidèles qui est peut-être encore plus importante. Il ne sert à rien non plus de rêver, comme s’il suffisait de prier le Seigneur pour qu’il envoie demain (pour ne pas dire aujourd’hui même) le nombre de prêtres dont nous pensons avoir besoin. Il faudrait encore moins charger davantage la barque de ceux qui restent, exigeant toujours plus des prêtres âgés comme des prêtres jeunes pour qu’ils satisfassent aux envies du plus grand nombre². Peut-être faut-il commencer par remettre en cause le schéma dont nous héritons, et qui n’est pas de tout temps (on peut même dire qu’il ne correspond pas à la plus grande partie de l’histoire passée de notre Église) : une église dans chaque village, dans chaque quartier, dans laquelle – chaque dimanche – est célébrée l’eucharistie.

QUE PENSER DES ADAP ?

C'est en 1967 qu'apparaissent les premières Assemblées dominicales en l'absence de prêtre (ADAP)³. On peut dire, en simplifiant un peu, que les ADAP sont nées pour répondre à l'absence circonstancielle d'un prêtre (maladie, absence à cause d'un autre ministère, pèlerinage, congés d'été, décès...). Autrement dit, il s'agissait de palier cette absence qui n'était pas décidée du point de vue de l'organisation pastorale territoriale mais subie. Il fallait alors trouver une solution pour « boucher un trou ». Depuis lors, la situation a considérablement évolué, et on ne peut plus parler, aujourd'hui, de boucher quelques trous ! C'est à une nouvelle organisation pastorale territoriale qu'il faut faire face. Et l'on voit bien qu'il n'est pas possible, ni même pensable, de remplacer chaque messe par une ADAP : ce serait nier le caractère irremplaçable de l'eucharistie ; ce serait ajouter une charge insupportable aux laïcs qui animent les liturgies paroissiales, eux qui ont pour première vocation de « mener leur vie au milieu du monde et des affaires profanes, appelés par Dieu à exercer leur apostolat dans le monde à la manière d'un ferment grâce à la vigueur de leur esprit chrétien. »⁴ On entend dire, ici ou là, que les évêques seraient aujourd'hui contre les ADAP ! À l'une ou l'autre exception près, cela n'est pas juste. Il s'agit simplement de faire droit au principe de réalité : les ADAP ne peuvent être la solution de remplacement systématique là où la célébration de l'eucharistie n'est pas possible par manque prêtre ; par

¹ Article publié dans la revue *Voix Nouvelles*, avec son aimable autorisation.

² Voir l'article de Jean-Louis Blaise dans *Des ministres pour l'Église*, J. Doré et M. Vidal dir., éd. Centurion – Cerf – Fleurus, 2001. L'auteur supplie de regarder la situation en face, sans leurre (« L'eau monte ! ») pour oser l'affronter : « Comment sortir du sentiment d'étranglement que l'on éprouve dans les circonstances actuelles ? »

³ Voir mon article dans *La Maison-Dieu* n° 206 « Les assemblées dominicales en l'absence de prêtre en France : situation et tendances » (éd. du Cerf, 2^e trimestre 1996) qui s'appuie, entre autres, sur les études de Monique Brulin.

⁴ Décret de Vatican II sur l'apostolat des laïcs, n° 2.

contre elles gardent leur pertinence dans certains cas comme l'avait parfaitement souligné le *Directoire pour les assemblées dominicales en l'absence de prêtre*, issu de la Congrégation pour le culte divin (2 juin 1988) et introduit dans son édition française par Mgr Claude Feidt, Président de la Commission épiscopale de liturgie et de pastorale sacramentelle⁵.

LE ROLE IRREMPLAÇABLE DE L'EUCHARISTIE

L'adage est connu, et le dernier Concile l'a amplement mis en valeur : l'eucharistie fait l'Église. En célébrant l'eucharistie, l'Église fait mémoire du mystère pascal du Christ, elle « rend présent la victoire et le triomphe de sa mort »... Ainsi, la liturgie – et principalement l'eucharistie – est « le sommet auquel tend l'action de l'Église et en même temps la source d'où découle toute sa vertu. »⁶ En nous ramenant inlassablement sur le chemin pascal ouvert par le Christ⁷, l'eucharistie nous constitue comme Église du Christ continuant son œuvre de salut pour tous les hommes. Et la Constitution de Vatican II sur l'Église, *Lumen gentium*, peut insister : « ce sacrement représente et produit l'unité des fidèles qui constituent un seul corps dans le Christ (cf. 1 Co. 10, 17) » C'est aussi ce que nous prions chaque fois dans la prière eucharistique. Comment dès lors imaginer se passer de l'eucharistie qui fait l'Église ? Nous sommes appelés, aujourd'hui comme hier, à tout mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre de se rassembler le dimanche pour l'eucharistie du Seigneur. Cela veut dire clairement que, dans la situation des nouvelles paroisses, le nombre de célébrations eucharistiques sera limité et que l'on favorisera le regroupement du plus grand nombre. Plus qu'hier où il était évident que l'eucharistie proposée en un lieu réunissait une assemblée suffisamment large pour exprimer la catholicité de l'Église⁸, il nous faut aujourd'hui favoriser le regroupement pour l'eucharistie. Il y va de l'existence même de l'Église sacrement de salut. La difficulté bien connue qui surgit aussitôt est que, ce faisant, nous laissons de côté nombre de fidèles qui ne peuvent se déplacer (personnes âgées, personnes sans moyen de locomotion personnel et surtout les enfants...) et nous risquons de voir s'éteindre la mèche qui fume encore dans chaque petit village ou petite église de quartier. C'est là qu'intervient la nécessité de faire d'autres propositions qui ne sont pas eucharistiques. Non pas des propositions alternatives à l'eucharistie, mais autres : il nous faut tout faire pour éviter à devoir choisir entre « privilégier la communauté locale » (en venant à une assemblée de proximité, ADAP ou autre) et entre l'eucharistie de l'Église (célébrée ailleurs, dans une autre église). Il s'agit là d'un choix dramatique et insupportable : puisque l'eucharistie fait l'unité de l'Église, il n'est pas possible de choisir entre la célébration de l'eucharistie et la communauté d'Église ! C'est ainsi qu'on en vient, fort à propos aujourd'hui, à imaginer d'une part favoriser le regroupement pour l'eucharistie paroissiale (voir plusieurs si cela est possible), et d'autre part, l'émergence d'autres célébrations en proximité.

DES LITURGIES NON-EUCHARISTIQUES DE PROXIMITE

Le temps est venu de proposer, avec audace, d'autres célébrations, d'autres liturgies dont la vocation n'est pas de rassembler le plus grand nombre, d'autres liturgies qui célèbrent le mystère pascal et engagent la vie de l'Église, mais pas de manière aussi manifeste que dans

⁵ Éd. du Cerf, 1988.

⁶ Citations de la Constitution sur la sainte liturgie de Vatican II, n° 6 et 10.

⁷ L'expression est de Jean-Paul II (Lettre pour le 25^e anniversaire de la Constitution sur la liturgie de Vatican II).

⁸ Voir Alphonse Borras cité dans le dossier *Célébrer* n° 316 « Eucharistie – assemblée – dimanche », éd. du Cerf, novembre 2002.

l'eucharistie dominicale. Oser proposer des « célébrations complémentaires » si l'on peut parler ainsi, mises en œuvre dans la plus grande proximité et qui ne viennent pas concurrencer l'eucharistie dominicale de la paroisse. Pas seulement parce qu'il manque de prêtre, mais surtout pour assumer la dispersion des fidèles du Christ qui est la situation réelle de notre Église d'aujourd'hui. Aussi, pour favoriser la multiplicité des formes dans lesquelles le plus grand nombre pourrait se reconnaître – on pense bien sûr, prioritairement, aux enfants et aux jeunes –, et qui constituerait comme un chemin vers la célébration de l'eucharistie, un peu à l'image de l'itinéraire catéchuménal. Le chantier est ouvert, on peut même dire qu'il ne fait que commencer : comment, chaque village ou chaque quartier, c'est à dire chaque petite communauté locale, peut-il proposer une liturgie locale, simple et modeste, dans son église et favoriser par ailleurs le déplacement vers l'église voisine, le dimanche, pour une eucharistie. Comment « inventer »⁹ des formes qui conduisent à l'eucharistie ou qui la déplient ? Osons quelques suggestions :

La prière du matin ou du soir, le dimanche

Je veux parler de la liturgie des Heures dont c'est la vocation de « déployer la louange et l'action de grâce eucharistique », mais aussi « d'éveiller et nourrir les dispositions des fidèles pour une célébration fructueuse de l'eucharistie »¹⁰. C'est à dessein que je n'emploie pas le terme « vêpres » trop connoté par une pratique ancienne qui a marqué négativement les plus anciens. Mais on peut très bien imaginer proposer, localement, la prière du soir (vêpres), le samedi soir ou le dimanche, en lien avec l'eucharistie paroissiale dominicale célébrée ailleurs. À moins qu'on ne préfère la prière des laudes, le dimanche matin tôt.

L'angélus du dimanche ou autre

Dans le même esprit, on pourrait imaginer prier l'*angélus* dans l'église locale le dimanche midi, au retour de la messe célébrée dans l'église voisine. Ou encore, un autre forme de prière plus adaptée aux enfants et aux jeunes, bâtie autour de l'évangile du jour entendu à la messe, etc. Une telle prière locale pourrait à la fois rassembler ceux qui ont participé à la messe et ceux qui n'ont pu s'y rendre. Il est d'ailleurs possible de l'imaginer tant au retour de celle-ci qu'avant le départ, facilitant ainsi le covoiturage jusqu'à l'église qui accueille l'eucharistie paroissiale.

Une liturgie de semaine

En certains lieux, on jugera impossible d'associer à l'eucharistie paroissiale dominicale une autre liturgie dominicale de proximité. On peut alors tenter une proposition de semaine, dont la forme peut être adaptée à la population visée prioritairement (des plus jeunes aux plus âgés) :

- Une célébration du matin (laudes) ou du soir (vêpres) selon la Liturgie des Heures, ou encore l'office du milieu du jour (selon l'heure) ;
- Une célébration de la Parole construite autour d'un texte biblique (ou plusieurs), avec éventuellement une lecture complémentaire patristique ou autre (cf. l'office des lectures du jour dans la Liturgie des Heures), avec un chant d'entrée et un temps pour se mettre en présence du Seigneur avant les lectures, et un temps de prière (intercession et louange) après ;
- Une célébration de la Parole construite autour d'un psaume chanté ou d'un chant, et faisant large place à des interventions musicales (ex : jeunes instrumentistes) ;
- La prière du rosaire que beaucoup connaissent et que Jean-Paul II a remis à l'honneur ;

⁹ « Inventer » : non pas au sens d'une création innée, mais au sens où l'utilisent les spéléologues lorsqu'ils découvrent une grotte ou un autre lieu mis à jour.

¹⁰ Lire la Présentation générale de la Liturgie des Heures, n° 12 (dans *Prière du temps présent : comment s'y retrouver ?*, éd. Cerf – Desclée – Desclée de Brouwer – Mame, 1999.)

- Un temps d'adoration eucharistique accompagné, comme le suggère le *Rituel de l'eucharistie en dehors de la messe* (éd. CLD, 1983) : celui-ci propose lectures, prières et chants pour accompagner une exposition de l'eucharistie (les notes pastorales pour le culte eucharistiques gagnent aussi à être connues) ;
- Un temps de prière personnelle en commun, conclu par une prière commune sobre (*Notre Père* et oraison) et suivi d'un temps convivial ;
- Etc.

Encore une fois, le chantier est ouvert. Et dans chacune de ses forme, la dimension musicale joue un rôle très important.

ET EN L'ABSENCE D'EUCHARISTIE ?

Bien sûr, il y aura toujours des cas où l'eucharistie paroissiale dominicale n'est pas possible pour cause d'absence du seul prêtre disponible. Dans ce cas, rien ne peut s'opposer à la mise en place d'une ADAP ! Certains objecteront que l'ADAP n'est pas la bonne solution parce qu'elle est trop calquée sur la messe. Ce à quoi on peut répondre que ce qui est proposé en France pour les ADAP suit seulement le schéma de toute liturgie chrétienne¹¹ : liturgie d'ouverture pour constituer une assemblée qui se tourne vers son Seigneur ; liturgie de la Parole dans laquelle elle écoute le Seigneur qui parle et lui répond ; liturgie d'action de grâce ; liturgie d'envoi. De plus, une célébration dominicale qui « remplacerait » la messe ne saurait ignorer les lectures du jour que l'Église nous donne à célébrer. Il est vrai que la communion trop systématique à la réserve eucharistique dans la célébration des ADAP en France n'est pas sans poser de sérieuses questions¹², et il nous faut, aujourd'hui, nous interroger sur l'opportunité d'une telle communion aux ADAP : certains évêques ont même tranché la question. Enfin si le terme « ADAP » gêne aujourd'hui tel ou tel, parce qu'il est trop connoté par un type de pratique : qu'on en change ! Qu'on l'appelle Célébration dominicale de la Parole, Louange dominicale ou encore Assemblée dominicale en attente de célébration eucharistique : peu importe. L'essentiel est que le mystère de la Pâque du Christ soit célébré le dimanche par l'Église, pour la gloire de Dieu et le salut du monde.

Philippe Barras

¹¹ À noter que Commission épiscopale de liturgie française s'est toujours interdit de fournir un rituel des ADAP, préférant laisser une certaine initiative aux communautés locales. Voir les matériaux proposés dans *Assemblée dominicale en l'absence de prêtre – Le livre de l'animateur* (éd. CLD, 1977)

¹² Cf. mon article cité en note 2.